



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Travaux de rénovation de la bibliothèque – transaction avec des riverains**

Séance du 30 janvier 2020

Convocation du 24 janvier 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le trente janvier à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,  
Mme Claude Debon par M. Jean-Jacques Campan

Etait absent non représenté :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 janvier 2020

**OBJET : Travaux de rénovation de la bibliothèque – transaction avec des riverains**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu le code civil et notamment ses articles 2044 et suivants, et 2052,

Vu la circulaire NOR PRMX1109903C du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu les projets de protocoles transactionnels,

Vu l'accord de la famille DELROCQUE-GUIMIER, M. ANDRIAMIAKATRA, la famille SIDROT-LOURDEAUX, la famille SIMUONG, la famille YRVAY-BOUDAMOUZ, la famille CARON, M. JAURAND, la famille GILLES, Mme BRIANDET, la famille PHETSOMPHOU, la famille TRECAN-PASQUET, la famille TAYLOR, sur les projets de protocoles transactionnels,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de Sceaux de clore le litige avec les résidents de l'immeuble 5 place Leamington Spa,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la transaction avec la famille DELROCQUE-GUIMIER, M. ANDRIAMIAKATRA, la famille SIDROT-LOURDEAUX, la famille SIMUONG, la famille YRVAY-BOUDAMOUZ, la famille CARON, M. JAURAND, la famille GILLES, Mme BRIANDET, la famille PHETSOMPHOU, la famille TRECAN-PASQUET, la famille TAYLOR, résidents de l'immeuble 5 place Leamington Spa.

APPROUVE les protocoles transactionnels à conclure avec la famille DELROCQUE-GUIMIER, M. ANDRIAMIAKATRA, la famille SIDROT-LOURDEAUX, la famille SIMUONG, la famille YRVAY-BOUDAMOUZ, la famille CARON, M. JAURAND, la famille GILLES, Mme BRIANDET, la famille PHETSOMPHOU, la famille TRECAN-PASQUET, la famille TAYLOR.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

